



ASQP
Agir
Solidairement
pour le Quartier
Popincourt

Aménagement de l'îlot « Bréguet » Les propositions de l'ASQP

La mairie du 11^e a indiqué lors de la réunion publique du 26 mars 2009 les aménagements qu'elle envisage pour la parcelle 3, une parcelle de 4 200 m² actuellement occupée par le centre de distribution de La Poste.

Elle a présenté cinq scénarios différents comprenant chacun des logements, un jardin public, une crèche et des installations sportives. La mairie a indiqué désigner son choix définitif avant l'été.

L'ASQP est satisfaite de la destination des aménagements retenus et notamment de la mixité prévue.

Cependant, l'ASQP est soucieuse de l'intégration de ce projet dans l'ensemble de l'îlot et demande des choix cohérents pour le quartier.

Elle demande notamment que le projet soit mené avec une démarche de développement durable et de qualité environnementale exemplaire, en somme une réelle démarche d'éco-quartier.

Elle demande :

- La prise en compte dans les choix d'aménagements du **coût financier mais aussi écologique de la démolition** du bâtiment existant. Elle demande une étude approfondie qui comprend l'impact de la démolition sur le quartier.
- La **réduction du nombre de parkings** souterrains proposés aux habitants des nouveaux logements construits. Rappelons que 300 places de parkings seront créées sous la parcelle 1. Aujourd'hui, de nombreux projets parisiens ont une offre de parking réduite.

- Qu'au moins la moitié du jardin public soit en **pleine terre**, c'est à dire qu'il puisse accueillir des arbres de grandes tailles.
- Que 50 % des locaux commerciaux en rez-de-chaussée des 5 bâtiments de la parcelle 1 soient alloués à des **occupations qui desservent les habitants**.
- Des constructions de **grande qualité environnementale**, intégrant des matériaux sains, aux normes passives (15kWh/m²/an), utilisant des énergies renouvelables, etc...

➤ Des logements pour différents publics dans le nouveau bâtiment d'habitation de la parcelle 3 pour une **mixité sociale et générationnelle**.

➤ La prise en compte des nuisances environnementales des chantiers de l'ensemble de l'îlot.

➤ La **réduction des nuisances engendrées par les chantiers** sur le quartier (circulations, bruit, pollution, poussière, entretien des voiries, sécurité des piétons, évacuation des gravats) et sa coordination avec l'activité économique du quartier.

➤ Une réflexion beaucoup plus approfondie sur la **circulation des flux** piétons, des liaisons douces et cyclables, des débouchés de véhicules, des parkings, à l'échelle de l'îlot et du quartier.

➤ La possibilité d'un **jardin partagé** pérenne dans le jardin public.

➤ **Davantage d'implication des habitants** et des acteurs du quartier. Les riverains doivent participer à l'élaboration précise et au suivi de la réalisation des projets, à travers un Comité de suivi au fonctionnement redéfini pour une réelle collaboration.

Nous soulignons pour notre quartier une **démarche d'éco-quartier exemplaire**. Paris est en retard par rapport à d'autres villes européennes.

Le 11^e pourrait être un arrondissement exemplaire si la mairie voulait en relever le défi. **M. le maire, soyez ambitieux !!**

La mairie doit se saisir de ces questions dès maintenant,
après il sera trop tard !

Aidez-nous à faire entendre notre voix pour que ce projet soit exemplaire.

Retrouvez plus d'informations sur le site :

<http://asqpblog.hautefort.com> (rubrique « Aménagement de l'îlot Bréguet »)